

L'Ennemi

DE ROUBAIX-TOURCOING

SAINT-AMAND SOCIALISTE

L'Action Municipale

Une œuvre remarquable pour l'Enseignement public et professionnel

Dans son cadre pittoresque de tendre verdure renouée au clair soleil printanier, symbole de la vie éternelle, la coquette ville de Saint-Amand, guérie de toutes ses blessures de guerre, présente une riante physionomie de prospère activité industrielle et commerciale.

Témoin évocateur des âges disparus, géant de pierre dominé de sa masse imposante l'accueillante cité, les bois et les champs fleuris qui la serrent d'émeraude parfumée, la vieille tour abbatiale, touchée par quelques obs ennemis, vibre des notes joyeuses du carillon reconstitué, chantant la renaissance et le travail créateur, dans la paix féconde.

Ses interventions éloquentes, ses propositions judiciaires au Conseil général du Nord, où il est toujours des plus écoutés, sont présentées à sa mémoire de tous. Sa besogne courageuse à la Chambre, où il n'a pas tardé à prendre une place en vedette, est consignée dans les colonnes de l'« Officiel » et a son écho dans la Presse.

Nous plaçant spécialement sur le terrain municipal, nous voulons souligner aujourd'hui l'œuvre admirable, exemplaire, du maire Couteaux et de ses dévoués collaborateurs qui, tout en donnant leur concours actif aux divers services locaux de reconstruction, ont porté leurs efforts généraux sur l'instruction publique, les habitations ouvrières, le chômage, avec le désir manifeste et opérant de résoudre ces importantes questions au mieux de l'intérêt général, dans l'ampleur de ces grandes causes sociales.

La culture intellectuelle

La ville de Saint-Amand, s'étendant sur une superficie très développée et comptant un grand nombre de hameaux, possède onze écoles publiques, primaires et maternelles; un Collège communal, des Cours secondaires pour jeunes filles, trois écoles libres et un établissement privé de plein exercice.

Le Collège communal, réputé dans tout le Nord, présente une particularité malheureusement trop rare en France : l'enseignement y est absolument gratuit. Les élèves, qu'ils soient originaires de la ville ou qu'ils viennent d'autres localités, n'ont rien à payer. L'instruction leur est prodiguée sans qu'il en coûte un sou aux familles.

En plus de ces cours gratuits, qui suffisent à mériter la gratitude publique aux hommes de cœur et de haute conception morale qui les ont institués, la Municipalité socialiste a créé, depuis le début de 1920, cent bourses d'études de deux cents francs chacune, pour permettre à cent enfants les plus méritants des écoles primaires laïques de la ville de compléter leur instruction au Collège communal, où toutes les fournitures classiques leur sont livrées gratuitement. Ils ont en outre le même avantage pour les études supérieures.

Les bâtiments du Collège actuel, accusant un état de vétusté bien visible, la Municipalité vient d'acheter, route de Condé, un château avec un terrain de 30.000 mètres carrés, sur lequel s'édifie en ce moment un splendide établissement qui coûtera plus de deux millions. Dans ce vaste et magnifique monument, réunissant toutes les conditions d'hygiène désirables et de confort moderne, dans un site enchanteur, seront établies des classes d'enseignement secondaire et professionnel à tous les degrés. Des sections particulières pour Métallurgie, Céramique, Agriculture, travaux du Bois y seront également installées.

L'ordre du jour de la Chambre appelle hier après-midi la suite de la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée.

L'article premier a été adopté. En voici le texte : « Tout Français doit le service militaire personnel. L'armée active se recrute : 1. par appels semestriels du contingent; 2. par engagements et rengagements ».

L'article 2, qui règle la durée du temps de service, donna lieu à une longue discussion. M. DELACHENAL demanda que les enfants de familles nombreuses fussent exemptés de six mois de service.

M. FABRY, rapporteur, s'y opposa. Finalement, sur l'intervention de M. MAGINOT, qui ne voulut pas se montrer intransigeant, le texte de l'article 2 fut renvoyé à la Commission, qui prendra une décision et la fera connaître à la Chambre.

M. DELACHENAL demanda que les enfants de familles nombreuses fussent exemptés de six mois de service.

M. FABRY, rapporteur, s'y opposa. Finalement, sur l'intervention de M. MAGINOT, qui ne voulut pas se montrer intransigeant, le texte de l'article 2 fut renvoyé à la Commission, qui prendra une décision et la fera connaître à la Chambre.

M. DELACHENAL demanda que les enfants de familles nombreuses fussent exemptés de six mois de service.

M. FABRY, rapporteur, s'y opposa. Finalement, sur l'intervention de M. MAGINOT, qui ne voulut pas se montrer intransigeant, le texte de l'article 2 fut renvoyé à la Commission, qui prendra une décision et la fera connaître à la Chambre.

M. DELACHENAL demanda que les enfants de familles nombreuses fussent exemptés de six mois de service.

M. FABRY, rapporteur, s'y opposa. Finalement, sur l'intervention de M. MAGINOT, qui ne voulut pas se montrer intransigeant, le texte de l'article 2 fut renvoyé à la Commission, qui prendra une décision et la fera connaître à la Chambre.

M. DELACHENAL demanda que les enfants de familles nombreuses fussent exemptés de six mois de service.

M. FABRY, rapporteur, s'y opposa. Finalement, sur l'intervention de M. MAGINOT, qui ne voulut pas se montrer intransigeant, le texte de l'article 2 fut renvoyé à la Commission, qui prendra une décision et la fera connaître à la Chambre.

L'Homme qui voulait brûler sa Femme

Il a fini par la tuer et il caché son cadavre

Epinal, 8 juin. — Un odieux assassinat a été découvert. Il a été commis il y a une dizaine de jours.

Un manœuvre, nommé Culleron, âgé de 28 ans, marié, exerçait le métier de gendarme à la disparition de sa femme. Cette déclaration avait paru suspecte. Aussi, le parquet d'Epinal avait-il ordonné une perquisition.

Elle eut lieu et cette opération judiciaire amena la découverte de la femme du manœuvre dans le grenier de l'écurie, cachée sous un tas de foin. Le cadavre était dans un état de putréfaction avancé. Cependant, dès le premier examen, on découvrit qu'il portait des traces nombreuses de coups, entre autres, une blessure profonde au côté droit.

Culleron, malgré ses dénégations véhémentes, a été mis en état d'arrestation. Des charges accablantes pèsent sur lui. Il y a un mois, le manœuvre avait tenté de brûler sa femme en l'inondant d'essence à laquelle il avait mis le feu. Des voisins, accourus aux cris de la victime, purent cette fois, sauver la malheureuse femme.

La Chambre discute :

L'Enseignement secondaire

La Chambre a discuté hier les interpellations sur la réforme de l'enseignement et la réorganisation démocratique de l'éducation nationale.

M. DUCOS se déclara partisan du développement de l'état de l'éducation, qu'il regrette de voir presque abandonnée dans le projet et il demanda le maintien du statu quo.

M. BUISSON demanda au ministre d'être avant tout le défenseur de la laïcité de l'école nationale et exprima le souhait de voir disparaître cette attitude de haine et de guerre déplorables, pour la jeunesse et l'enseignement de l'enseignement.

L'orateur dit avoir lu avec intérêt une page admirable écrite par l'évêque d'Arras sur la paix religieuse. Mais ajouta-t-il, nous ne pouvons accepter, comme il le demande, que le catéchisme soit enseigné dans nos classes.

M. BUISSON approuva l'esprit de la réforme du brevet de l'enseignement supérieur. Il fut applaudi à droite et à gauche lorsqu'il déclara qu'il croit contraire à la réconciliation de refuser le fonds de la caisse des écoles au profit de familles qui envoient leurs enfants à l'école paroissiale. Il termina en proclamant la nécessité de rapprocher les deux corps de l'enseignement.

La suite de la discussion aura lieu ce matin.

La loi de recrutement

L'ordre du jour de la Chambre appelle hier après-midi la suite de la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée.

L'article premier a été adopté. En voici le texte : « Tout Français doit le service militaire personnel. L'armée active se recrute : 1. par appels semestriels du contingent; 2. par engagements et rengagements ».

L'article 2, qui règle la durée du temps de service, donna lieu à une longue discussion. M. DELACHENAL demanda que les enfants de familles nombreuses fussent exemptés de six mois de service.

M. FABRY, rapporteur, s'y opposa. Finalement, sur l'intervention de M. MAGINOT, qui ne voulut pas se montrer intransigeant, le texte de l'article 2 fut renvoyé à la Commission, qui prendra une décision et la fera connaître à la Chambre.

M. DELACHENAL demanda que les enfants de familles nombreuses fussent exemptés de six mois de service.

M. FABRY, rapporteur, s'y opposa. Finalement, sur l'intervention de M. MAGINOT, qui ne voulut pas se montrer intransigeant, le texte de l'article 2 fut renvoyé à la Commission, qui prendra une décision et la fera connaître à la Chambre.

M. DELACHENAL demanda que les enfants de familles nombreuses fussent exemptés de six mois de service.

M. FABRY, rapporteur, s'y opposa. Finalement, sur l'intervention de M. MAGINOT, qui ne voulut pas se montrer intransigeant, le texte de l'article 2 fut renvoyé à la Commission, qui prendra une décision et la fera connaître à la Chambre.

M. DELACHENAL demanda que les enfants de familles nombreuses fussent exemptés de six mois de service.

La Femme qui voulait supprimer sa Rivale

Ella le blessa grièvement à coups de tranchoir

Toulouse, 8 juin. — Elise Barrat, 23 ans, épouse Sébastien, a frappé de coups de tranchoir à l'épaule et au côté la dame Perrin, âgée de 21 ans, qu'elle soupçonnait d'avoir des relations intimes avec son mari.

La meurtrière s'est constituée prisonnière et sa victime a été transportée à l'Hôtel-Dieu dans un état grave.

L'enfant qui voulait égorgé sa maman

Il n'a fait que la blesser d'un coup de rasoir

Cherbourg, 8 juin. — Dans un accès de colère, un jeune garçon de 14 ans, a frappé sa mère d'un coup de rasoir à la gorge, ne lui faisant heureusement qu'une légère blessure.

Comme le criminel gémait continuellement de la poursuite en brandissant son arme, la malheureuse femme dut se réfugier chez des voisins.

Le jeune apache a été arrêté puis remis en liberté quelques heures après.

Un "métier" bien payé

Protecteur de voleurs

Il y a quelques jours, nous donnions des détails de l'arrestation, en plein bal costumé, à Athènes, des voleurs d'un agent de change de la rue des Mathurins.

Tandis que le voleur donnait une fête masquée dans une superbe villa qu'il venait de louer, un inspecteur de la police judiciaire lui mettait la main au collet et le mettait en état d'arrestation.

Un complice, nommé Lemarchand, trouva le moyen de prendre la fuite avec sa femme.

Il n'a pas joué longtemps de son habileté à déjouer les policiers.

Le mari, dans son ménage et un nommé Edouard Pierrot, également voleur, viennent d'être arrêtés à Innsbruck (Autriche).

Pierrot s'était constitué le conducteur et le protecteur des malfaiteurs qui, ayant réalisé dans un pays quelconque d'Europe un coup fructueux, éprouvaient des difficultés pour fuir.

Un polyglotte distingué, grâce à la connaissance de cinq langues qu'il possédait à fond, sa protection était très efficace et c'est ainsi qu'après avoir conduit lui-même les époux Chouvet, voleurs de l'agent de change, à Athènes, il avait pu hésiter à revenir en Autriche pour y retrouver les époux Lemarchand.

Il avait simplement réclamé pour prix de ses bons offices une somme de 50.000 fr., dont il a formellement refusé d'indiquer la cachette.

Quant aux époux Lemarchand, ils avaient encore sur eux une somme importante.

Lemarchand, en ce qui le concerne et sans aucun scrupule, n'avait pas hésité à s'approprier 100.000 francs prélevés sur le magot commun.

La bande joyeuse, mais sans scrupules, va rentrer à Paris dès que les formalités d'extradition seront accomplies.

UN CRIME DE FEMMES

La Malle Sanglante

La Cour d'Assises de la Seine juge depuis hier M^{me} Bessarabo et sa Fille

Paris, 8 juin. — La première audience de l'affaire Bessarabo est ouverte à 12 h.35. Une consigne sévère est exercée à l'entrée de la salle.

Dans le public, les femmes sont peu nombreuses. 9 personnes, représentant la famille Weissmann se sont portées partie civile.

A côté de la table des pièces à conviction, on remarque la malle en toile tannée qui fut le voyage de Nancy, contenant le cadavre de M. Weissmann.

M^{me} Bessarabo, le visage très pâle, les lèvres serrées, le nez mince, en manquant bleu marine fait signe à sa fille de s'asseoir près d'elle, mais un garde républicain se place entre les deux accusées.

Celles-ci écoutent avec attention la lecture du long acte d'accusation.

On procède à l'interrogatoire.

Le premier mari

Au début, le président Gilbert parle seul. M^{me} Bessarabo ne répondant que par des inclinaisons de tête, il évoque la jeunesse de l'accusée; celle-ci intervient pour faire le récit de sa rencontre avec son premier mari, M. Paul Jacques à Mexico. Elle s'efforce pour raconter comment les affaires allaient mal, il fut accusé au suicide.

« Un matin, dit-elle, j'ai trouvé mon mari mort dans son bureau, un revolver tombé à côté de lui. Personne jamais n'a soupçonné la mère de famille qui restait avec ses deux enfants.

Le Président l'interrompt pour dire : « Vous n'avez jamais été inculpée de l'assassinat de M. Paul Jacques ».

L'accusée proteste alors contre la campagne de mensonges dont elle se prétend la victime.

L'interrogatoire s'attarde sur les bruits d'empoisonnement qui coururent au moment du suicide de M. Paul Jacques, M^{me} Bessarabo proteste.

Le Président donne alors lecture d'une lettre adressée à M. le Chanoine Plaisant par M. Paul Jacques : « Gardez cette lettre, dit-il, s'il m'arrive malheur, vous pourriez la porter au commissaire de police. J'ai la plus grande crainte de ma compagne, qui est capable de tout et qui sort chaque nuit avec des chemises ».

Tout cela est lu sans s'émouvoir, M^{me} Bessarabo, les chemises avec qui je serais, étaient des gens que je recevais et dans mon salon sont venus les plus grands écrivains Pierre Louys, Henry Bataille.

Le Président revient aux lettres que recevait M^{me} Bessarabo. « Mais je n'ai jamais eu d'amants » dit-elle avec véhémence.

Comme M. Gilbert donne lecture d'une lettre signée R. bert Veysie où celui-ci lui parlait de leurs fiançailles et de leur mariage, elle dit qu'il ne faut voir là que la littérature et qu'une alliance d'esprit.

« J'affirme que je n'ai jamais trompé mon mari et que l'on attache à ce mot et j'ai fait justice des insinuations d'empoisonnement ».

L'audience est suspendue à 15 heures.

Le second mari

A la reprise de l'audience, M^{me} Bessarabo raconte comment elle connut son second mari, elle ne savait pas qu'il était israélite roumain, qu'il s'appelait en réalité J. Weissmann et que sa situation de fortune était importante. Elle ne connut le véritable nom de son mari qu'à son arrivée en France en 1917.

L'avocat général s'appuyant sur la lecture d'actes de mariage déclare que l'accusée connaissait au Mexique le véritable nom de son mari.

et M. Laborde, fut rompu parce que celui-ci avait une maîtresse.

Il y eut une scène très violente entre le beau-père et le fiancé. M^{me} Bessarabo d'innocence avec véhémence ses déclarations de sa fille qui se rassied.

Espion ? Non

Escroc ? Oui

On arrive à l'installation du ménage Bessarabo, square La-Bruyère, dans la maison où le drame eut lieu le 30 juillet 1920.

M^{me} Bessarabo affirme que ce ne sont pas les difficultés pécuniaires qui ont pu amener des différends dans son ménage.

« Si j'ai parlé, reprend doucement le président Gilbert, si j'ai parlé de vos difficultés d'argent, c'était pour vous faire reconnaître que vous vous occupiez d'affaires d'argent. Votre fille elle-même l'a déclaré ».

« Non, affirme nettement M^{me} Bessarabo; n'a fille n'a pas pu dire cela. Le président annonce à l'accusée que des témoins viendront déclarer à la barre qu'elle s'occupait de spéculations, M^{me} Bessarabo proteste.

« Ah! J'avais bien d'autres choses à faire. Votre littérature, sans doute ! »

« Non! J'ai pu écrire, en tout quarante-cinq pages, qui comptent... Non, ce qui nous a séparés, moi mari et moi, ce sont des choses très graves, très douloureuses pour moi ».

Et M^{me} Bessarabo insinue que son mari se prêtait, pendant la guerre, à des « réformes frauduleuses » (sic).

« Et pourquoi? interroge M. Gilbert. Parce qu'il était affamé, répond l'accusée. »

« Je n'ai jamais dit qu'il était un espion, mais un escroc tout simplement. Et ce n'est pas la même chose. »

« Nous reviendrons là-dessus, conclut M. Gilbert, qui en arrive à la scène du 3 mars 1918, qui eut lieu entre M^{me} Bessarabo et son mari.

La scène du 3 mars 1918

« Je n'ai aucun acte de violence à me reprocher, affirme d'un ton solennel, M^{me} Bessarabo. Mon mari m'aurait dit : Tu as voulu m'étrangler. »

« A qui l'a-t-il dit ? »

« A des témoins qui vont venir. Mais que valent ces témoignages de gens qui n'ont pas assisté à la scène qui eut lieu entre mon mari et moi ? »

« Nous en reparlerons, décide encore M. Gilbert, pour couper court à tout incident. L'avocat général Mancel donne alors lecture d'une plainte de M^{me} Bessarabo adressée au parquet, en mars 1918, et dans laquelle l'accusée traite son mari assez durement, mais où elle ne parle pas d'espionnage.

« Cette histoire d'espionnage fut inventée plus tard pour les besoins de la cause, déclare l'avocat général Mancel. En tout cas, il est acquis que M^{me} Bessarabo retire sa plainte, son mari lui ayant remis de l'argent, et c'est très simple, explique-t-elle, en se retournant vers les jurés. »

M^{me} Bessarabo retirait sa plainte lorsque son mari lui offrait de l'argent (Mouvements).

M^{me} Bessarabo, debout à son banc, proteste; elle pousse des « oh! oh! Peut-on dire des choses pareilles ? »



Ernest COUTEAUX
Député-Maire de Saint-Amand

Le hasard d'un voyage en auto au pays d'Avesnes, nous a permis, la semaine dernière, de nous arrêter quelques instants à Saint-Amand, de parcourir ses rues avenantes, d'une apparence remarquable, d'admirer ses riches maisons et de causer avec plusieurs de ses aimables habitants : commerçants, ouvriers ou cultivateurs.

Partout, dans ces divers milieux, où personne ne nous connaissait, nous avons entendu un vif et unanime éloge de la nouvelle Municipalité, conquise par les socialistes en 1919.

Jeune, actif, intelligent et travailleur, l'esprit largement ouvert à toutes les idées pratiques d'améliorations et de réformes profitables à la collectivité, le sympathique maire, notre ami Ernest Couteaux, est efficacement secondé, dans son œuvre d'habile administrateur, avisé et consciencieux, par son adjoint Henri Talmant, conseiller municipal depuis huit ans et très versé dans toutes les questions communales.

L'un des adjoints étant mort peu de temps après les élections, qui avaient apporté une majorité triomphale aux candidats socialistes, il fut remplacé par des délégués : Victor Bauchy, plus spécialement chargé des mariages, de la police, de l'octroi et Roger Flament, un délicat lettré, licencié en Droit, doublé d'un sportsman vigoureux, chef des Associations athlétiques amandoises, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire, titulaire de six citations, dont une à l'ordre de l'armée, pour sa vaillante attitude sur les champs de bataille.

Groupant autour de lui de tels auxiliaires, Ernest Couteaux, épris de généreuses initiatives, animé de la volonté résolue de réaliser des œuvres sociales utiles et durables, ne pouvait manquer de donner la mesure de ses intentions renouvelées et de fournir la preuve de son action agissante.

Elle a affirmé sur tous les points de la ville, à la satisfaction générale et dans le rayonnement de sa bienfaisante utilité publique, appréciée et reconnue par tous, sans distinction d'opinions politiques ou autres.

Certes, on nous l'a dit dans la vieille cité laborieuse, diverses personnalités timorées ou grincheuses n'avaient pas vu, sans appréhensions; ni critiques, prendre la direction de l'administration municipale un homme, entouré sans conteste de l'estime générale par son caractère et la dignité de sa vie, mais qui avait, à certains yeux, le double défaut, synonyme eu la circonstance de qualités évidentes, d'être jeune et socialiste.

« Elu conseiller municipal à l'âge de 28 ans à peine, conseiller général à 30 ans, député-maire après l'armistice, Ernest Couteaux, dans l'exercice de ces divers mandats, a toujours répondu aux espérances raisonnées que ses amis fondaient en lui et par le rôle zélé, utile, efficace, qu'il a rempli dans nos assemblées délibérantes, s'est acquis l'approbation et la reconnaissance universelles.

« Elu conseiller municipal à l'âge de 28 ans à peine, conseiller général à 30 ans, député-maire après l'armistice, Ernest Couteaux, dans l'exercice de ces divers mandats, a toujours répondu aux espérances raisonnées que ses amis fondaient en lui et par le rôle zélé, utile, efficace, qu'il a rempli dans nos assemblées délibérantes, s'est acquis l'approbation et la reconnaissance universelles.



Henri TALMANT
Adjoint au Maire

Cette maison d'instruction, d'éducation et de travail pratique réalisera le premier type en France de l'heureuse union de l'enseignement classique le plus pur avec l'enseignement technique le plus moderne.

Saint-Amand socialiste aura le grand honneur d'avoir instauré, dans l'antique fief des moines batailleurs, cet Institut idéal, entrevu dans leurs rêves paisibles par les humanistes de toutes les écoles et souhaité, depuis longtemps, par tous les intellectuels soucieux de l'avenir de la France.

Nous aurons à signaler prochainement, dans ses autres champs d'action, l'œuvre municipale de Couteaux; à peine esquissée aujourd'hui, en traits trop rapides.

E. POLAENT.

Un canonnier a été tué par l'explosion d'un obus

Le canonnier Plot, du 25^e R. A. C., à Châlons-sur-Marne, a été victime lundi soir d'un accident mortel.

Dans une chambre isolée du quartier Fergat, il tenta vers 18 h. 30, de dévisser la fusée d'un obus. Sous ses efforts, une explosion se produisit, tuant net le malheureux soldat, dont le corps a été transporté à l'hôpital militaire.

L'ex-kaiser vend cher ses souvenirs

Berlin, 8 juin. — On annonce que les souvenirs de l'ex-empereur Guillaume, paraîtront prochainement en librairie. Les bonnes feuilles ont été offertes par les éditeurs à un grand journal anglais de la Cité, qui a refusé à cause du prix abusif demandé.

Un noyé a été charrié sur 250 kilomètres

Depuis quinze jours, on était sans nouvelles de M. Louis Belsat, président du tribunal de Moulins, qui s'était noyé dans l'Isère, le 22 mai, en compagnie de M. le docteur Reynes, au cours d'un tragique accident d'automobile.

Le parquet de Moulins vient d'être informé que le cadavre de M. Belsat a été retiré de l'Isère à Valence, après avoir été charrié sur un parcours de 250 kilomètres environ. Il reste à découvrir le cadavre du docteur Reynes.

Un voyageur sans billet

Lyon, 8 juin. — Cette nuit, dans un tramway revenant de Saint-Fons à Lyon, le receveur a découvert un fétus qui, de toute évidence, venait d'être mis au monde dans le tramway même, mais la mère avait disparu.

Majoration des pensions pour les enfants des veuves de guerre

Au début de la séance, la Chambre avait adopté sans débat la proposition de loi de M. le colonel Picot, tendant à réviser le taux des majorations pour enfants accordées aux veuves de guerre pensionnées.

En conséquence, la pension est majorée de 500 francs pour chaque enfant de moins de 18 ans.

Les interpellations socialistes sur la loi de 8 heures

Paris, 8 juin. — Le groupe socialiste de la Chambre a décidé ce matin de demander une date pour la discussion des interpellations de Lebas et l'pressant, sur la journée de huit heures.

Un conseiller municipal cambriola la recette

Angers, 8 juin. — Dans la nuit du 27 au 28 janvier dernier, des malfaiteurs avaient pénétré par effraction dans la Recette municipale de La Calte, avaient emporté le coffre-fort contenant 22.500 francs en billets de banque et 30.000 francs en Bons de la Défense Nationale, et l'avaient déposé sur une pique, à 500 mètres de la Recette.

L'enquête ouverte à cette époque, a abouti à l'arrestation de quatre individus, dont l'un, nommé Noto Gaetan, est conseiller municipal de La Calte, et un autre, Lauro Crescenzo, est entrepreneur de transport.

Un duel au couteau

Amiens, 8 juin. — A la suite d'une discussion qui éclata dans un débit de Corbie, les nommés Edouard Miniot et L. Lespoir, originaires de la Marquise, se sont battus au couteau. L. Lespoir, âgé de 31 ans, atteint à l'abdomen, a été transporté à l'Hôtel-Dieu d'Amiens, puis à l'hôpital de Chaulnes, où il a succombé.

Un discours d'Alphonse XIII impressionne l'Espagne

Madrid, 8 juin. — Le roi a prononcé, à Barcelone, dans un banquet donné en son honneur par la Coopérative militaire, un discours qui a produit une grande impression dans tous les milieux et qui est par lui-même très commenté.

Le plus grand parti de sa personnalité a été consacré à l'armée espagnole.

« L'armée espagnole, a-t-il dit tout d'abord, par suite de son importance apporté à la construction de l'histoire, a une ressemblance avec l'armée allemande, malgré que celle-ci ait été battue. »

« Il vous paraîtra étonnant que je conselle aux chefs de notre armée de rechercher, dans une armée battue, la doctrine de l'amour de la patrie, car, généralement, on recommande l'admiration et l'émulation de l'armée victorieuse. »